



Le Saint-Siège

A la suite de l'heureux développement définitif de l'iter requis pour le Traité de paix et d'amitié conclu entre les Républiques d'Argentine et du Chili, c'est avec profonde satisfaction et en joyeuse communion de sentiments avec vos concitoyens, Messieurs les Ministres, que nous avons attendu l'aurore de ce jour où a lieu la signature de l'Acte qui fait foi de l'échange des instruments de ratification de ce Traité par les deux chers pays.

Ceci met le point final à la longue controverse au sujet de la zone australe et en même temps se conclut l'œuvre prolongée de médiation sollicitée par les deux parties avec la signature des Accords de Montevideo le 8 janvier 1979, et que j'ai acceptée avec les meilleures dispositions en vue du bien suprême de la paix et au bénéfice de deux peuples qui me sont très chers, de deux nations. Six années se sont écoulées depuis le commencement effectif de ce processus et l'on ne peut manquer d'évoquer avec reconnaissance et admiration la figure du regretté Cardinal Antoine Samoré à qui j'avais confié la rude et difficile mission de me représenter dans le travail concret qu'impliquait la médiation; avec constance et sagesse, il sut l'orienter et lui donner l'impulsion voulue.

Il m'est agréable de même d'exprimer ma particulière satisfaction à Messieurs les Présidents des deux Etats qui, par leur clairvoyance, leur intelligente intervention, leur apport franc et positif, ont facilité la solution de problèmes qui, a priori, semblaient insolubles ou devoir retarder longuement le complet accord entre les deux parties.

Tout au long de ces années et à de nombreuses reprises j'ai reçu des personnalités autorisées ou des délégations de vos nobles nations, ce qui m'a donné l'occasion de connaître directement vos points de vue et vous exprimer personnellement les observations que j'estimais opportunes. Je désire rappeler expressément l'audience du 12 décembre 1980 où j'ai communiqué à Messieurs les Chanceliers des deux pays ma proposition, mes conseils et mes suggestions; celle du 23 avril 1982 au cours de laquelle je vous demandais de passer à la phase active des négociations pour le développement de ma Proposition; enfin l'audience du 23 novembre 1984, jour de la signature du Traité. Je garde un souvenir reconnaissant de tous ceux que j'ai rencontrés en ces circonstances ou en d'autres et de tous ceux qui ont prêté leur précieuse collaboration durant l'accomplissement de leurs fonctions.

Aujourd'hui nous nous réjouissons parce que, après avoir réalisé l'objectif de la Médiation et laissé derrière nous les contrastes, les difficultés et les incertitudes du complexe processus, nous saluons le fait que l'une et l'autre Partie ont pu sauvegarder leurs droits, leurs intérêts et leurs aspirations légitimes, grâce à des négociations dans lesquelles ont prévalu, chez les deux Parties, une effective sagesse et une efficace volonté de gouvernements capables de conjuguer la défense de leurs propres positions avec compréhension et ouverture à l'égard des autres et en considération du bien supérieur de la paix. Le soutien décidé manifesté par une immense majorité dans chacun des deux peuples et par l'Eglise catholique si profondément enracinée dans les deux pays y a aussi grandement contribué. Tout ceci a favorisé la tâche du Saint-Siège qui a toujours agi sans intérêt personnel, sincèrement soucieux de maintenir une vision objective et une attitude, impartiale.

Il est évident, comme je l'ai déjà dit, que la cérémonie d'aujourd'hui n'est pas seulement un point d'arrivée. Elle marque aussi le commencement d'une ère nouvelle qui s'ouvre, pleine de promesses, pour les deux pays et qui correspond aux exigences de leurs racines et de leurs destins substantiellement communs pour des raisons géographiques, spirituelles (au sens le plus large) et économiques.

Incontestablement le premier et principal motif de notre allégresse est qu'aujourd'hui la paix se consolide de telle manière qu'elle puisse à juste titre donner une confiance fondée en sa permanente stabilité. Ce don de la paix requiert un effort quotidien pour la mettre à l'abri de tous les obstacles qui peuvent s'y opposer et pour encourager tous ceux qui peuvent l'enrichir. D'autre part le Traité offre les moyens permettant de réaliser l'un et l'autre but; c'est-à-dire surmonter les différends qui peuvent surgir éventuellement - espérons qu'ils ne se présentent jamais - et instaurer une harmonieuse amitié grâce à une collaboration dans tous les domaines, entraînant à une plus étroite intégration des deux nations.

Satisfaction également pour la solution complète et définitive d'un différend par des moyens pacifiques et pour la signature d'un Traité de paix et d'amitié qui doivent servir d'exemple dans la conjoncture actuelle où perdurent tant de conflits qui ne font que s'aggraver au long des ans, sans qu'on parvienne à les résoudre en excluant absolument tout recours à la force ou à la menace d'y recourir! Dieu veuille que suivent la même voie des négociations tous les pays qui luttent encore à cause de leurs différends et controverses.

Espérance fondée, enfin, en raison des grandes possibilités de légitime et majeur progrès matériel qui s'ouvrent aujourd'hui à vos deux pays: en premier lieu parce que l'importante quantité de ressources humaines et économiques utilisées jusqu'à présent pour couvrir des secteurs que vous teniez pour inéluctables et primordiaux pourront servir de manière infiniment plus bénéfique pour pourvoir à d'autres besoins et pour assurer le développement pacifique de vos populations. En outre, parce que, avec l'entrée en vigueur du Traité, deviendra réalité la coopération, tant souhaitée et si opportune, entre vos deux nations.

Je tiens justement compte du fait qu'il existe en outre d'autres problèmes, communs à beaucoup de pays de l'Amérique Latine et du reste du monde et dont la solution ne saurait - j'en suis convaincu - être obtenue en se basant sur des critères et moyens purement économiques: il suffit de penser au problème de l'énorme dette extérieure contractée à laquelle je me suis référé le 12 janvier dernier en recevant le Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège.

Je fais une fois de plus des vœux pour que dans les complexes négociations relatives à cette question si épineuse on parvienne à appliquer un souhaitable nouveau système de solidarité qui conduise à une solution satisfaisante et assure un avenir plus serein aux pays sur lesquels pèse une charge si accablante.

En ce moment solennel, de transcendance historique pour vos nations s'élève spontanément notre action de grâces vers le Seigneur, de qui proviennent tous les biens, qui tout au long des six années écoulées, nous a donné la preuve de sa présence à nos côtés, de sa lumière et de son soutien, à l'intervention de sa Mère, la Vierge Marie, Reine de la paix.

Il est donc naturel que nous désirions remettre entre les mains de Dieu, sous la protection de Marie, les bons commencements et l'ultérieur heureux développement, la fraternité renouvelée et la nouvelle entente entre vos deux peuples; dans l'espoir de pouvoir les rencontrer et les bénir personnellement au moment opportun, je donne maintenant nia très cordiale Bénédiction Apostolique à chacun des bien-aimés fils argentins et chiliens.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 25 p. 2.*
